

De façon générale, quel que soit le pays visé, le Programme veut soutenir un processus de développement institutionnel local cohérent en termes de phasage, et donc durable.

○ A moyen terme,

il s'agira ainsi essentiellement, dans la continuité directe des programmations écoulées et comme passage obligé pour une autonomisation des municipalités africaines, de viser à ce que celles-ci mettent en place, dans la limite de leurs compétences, les conditions essentielles pour une **progression significative des ressources financières**, au travers de la mise en place de stratégies et d'outils à cet effet, spécifiques et transversaux.

○ A plus long terme,

les recettes et compétences complémentaires ainsi générées permettront, dans un second temps, d'améliorer les **capacités de gestion du territoire communal**, avec pour corollaire le développement des services locaux de base aux citoyens, le cas échéant dans une approche intercommunale.



Conséquemment, l'objectif global du Programme revêt deux volets complémentaires :

○ le renforcement de capacités des institutions locales partenaires

L'acquisition de capacités nouvelles dans le chef des communes africaines est le fait de processus complexes à long terme qui exigent d'être abordés efficacement. Par ailleurs, la garantie que ces acquis seront exploités effectivement repose sur le choix d'une **approche globale**. A tout niveau, la cohérence est de rigueur;

○ l'autonomisation de ces institutions dans la conduite de leur développement

La durabilité des acquis repose sur le souci de rendre plus autonomes les communes partenaires. Le Programme de CIC veut mettre l'accent sur le renforcement des **capacités des acteurs africains à prendre la responsabilité sur l'ensemble du processus**, du diagnostic initial à la pratique de l'auto-évaluation.

La coopération internationale de commune à commune



2017-2021

Option stratégique choisie: que les partenaires municipaux belges et africains s'accordent, par pays, sur un objectif spécifique commun et donc, de facto, sur un secteur d'intervention.

Au MAROC - Appui à l'action sociale

Objectif: que toutes les communes marocaines adoptent et pilotent une politique d'action sociale visant prioritairement les enfants et/ou les jeunes et/ou les femmes et/ou les personnes à besoins spécifiques et la mettent en oeuvre via leur Service d'Action sociale au travers d'au moins un projet intégré de développement humain.

Au BURKINA FASO - Appui à l'état civil

Objectif: que, pour favoriser l'accès de la population à la citoyenneté et aux biens et services publics, les communes burkinabè soient capables d'enregistrer l'ensemble des faits d'état civil (y compris informatiquement), d'encourager la déclaration de ces derniers, d'organiser à long terme la conservation des actes y afférents, ainsi que le transfert des données qui en sont extraites aux pouvoirs publics.

5 pays - 5 domaines d'intervention

Au BENIN - Appui à la gestion administrative locale en soutien aux politiques financières

Objectif: que les communes béninoises dynamisent et sécurisent leurs structures et capacités organisationnelles pour la maîtrise de leurs ressources financières et une amélioration des capacités de gestion de leur territoire et des services de base aux citoyens.

Au SENEGAL - Appui au développement économique local

Objectif: que de manière participative, les collectivités locales sénégalaises améliorent leurs capacités de **mobilisation des ressources financières**, en vue de développer leur offre de services et d'optimiser leur stratégie de développement économique local durable.

Les phases précédentes ont permis de confirmer la pertinence du choix des pays partenaires et secteurs retenus.

En République démocratique du CONGO - Appui à l'état civil

Objectif: que les villes et communes congolaises prenant part au Programme de CIC disposent de Services d'Etat civil et de Population efficaces.

Dans le contexte mondial de **décentralisation** qu'ont notamment connu les Etats africains au cours des 10 à 15 dernières années, transférant diverses compétences du niveau national vers le niveau local, les défis pour ces collectivités locales sont de taille. Ces réels glissements dans le niveau de décision se sont en effet souvent opérés sans que celles-ci ne reçoivent les moyens humains et financiers pour assurer aux citoyens ne fût-ce même que les services de base qu'ils sont en droit d'attendre.

C'est pourtant le niveau local, le plus proche du citoyen, qui assure en principe les prestations de service fondamentales, telles que l'enregistrement des mouvements de population, les mesures de salubrité publique, la préservation de l'environnement, le soutien aux catégories les plus démunies, ou la responsabilisation citoyenne, pour n'en citer que quelques-unes. Un **accès inadéquat de la population aux biens et services publics, et plus particulièrement aux services de proximité**, est donc l'une des composantes du phénomène complexe que représente la pauvreté.

Face à cette composante, la commune, en tant qu'institution, peut jouer un rôle spécifique de par son **expertise multidimensionnelle dans la gestion publique locale** (politique, administrative et technique) pour le mieux-être des populations des pays les plus pauvres, en contribuant simultanément:

- **d'un point de vue politique**: à l'évolution des mentalités permettant l'émergence d'une gouvernance saine et transparente, et d'espaces de démocratie au niveau local;
- **d'un point de vue administratif et technique**: au fonctionnement efficace, voire à la création, de services collectifs de proximité de base.

Les communes belges - et c'est là la plus-value de la coopération décentralisée communale - peuvent donc apporter des **appuis stratégiques** importants, tout en contribuant ainsi à la réussite (à long terme) de la décentralisation.

La coopération décentralisée s'appuie en effet sur le postulat selon lequel le développement local contribue au développement plus général de la nation.



Dans les pays partenaires...

- De par les liens qu'elle noue avec son partenaire belge, la commune partenaire africaine se voit reconnue comme un **acteur à part entière, institutionnel, sur la scène nationale et internationale**.
- Les relations de confiance qui peuvent se nouer entre élus belges et africains leur permettent de **poser des pas politiques** parfois difficiles et de légitimer certains choix.
- La coopération internationale communale contribue à faire prendre conscience à la commune africaine du **rôle de coordination** qu'il lui appartient d'assumer en matière de développement local.
- Les pouvoirs locaux, à la différence d'autres acteurs du développement, se caractérisent par leur **pérennité**, gage d'une durabilité de l'impact.
- Le renforcement de la **capacité des communes africaines à s'organiser et à agir collectivement à travers leurs Associations représentatives**, démarche que l'UVCW et Brulocalis/ Association Ville et Communes de Bruxelles (AVCB) sont idéalement placées pour appuyer.

...mais aussi en Belgique

- Les communes belges peuvent répondre, de par leur **expertise multidimensionnelle** (politique, administrative, technique), aux demandes opérationnelles exprimées par leurs communes partenaires en matière de gestion locale.
- Les communes belges, acteurs par essence désintéressés, au contraire des Etats ou des opérateurs économiques privés, sont aussi le niveau le plus proche du citoyen et sont ainsi idéalement placées pour coordonner et **stimuler sur leurs territoires les initiatives citoyennes multiples en faveur du développement**, en œuvrant, notamment via l'exemple qu'elles peuvent donner, à la sensibilisation de leur propre population.



Ce potentiel communal en faveur du développement étant aujourd'hui reconnu par les bailleurs de fonds nationaux et internationaux, c'est dans ce sens qu'est orientée la stratégie du Programme de Coopération internationale communale.